objectif formations
prévention - sécurité - secours

Maintien et Actualisation des Compétences SST (V02-02/2022)

Pré requis obligatoire :
• Etre titulaire du certificat SST – Présentation du certificat en cours au formateur le jour de la formation.

L'organisme de formation doit s'assurer de recueillir les informations utiles à l'enregistrement des participants sur le logiciel national de l'INRS (FORPREV) dans le respect du référentiel en vigueur au moins 15 jours avant le démarrage de la formation.

Handicap temporaire et/ou permanent :
L'entreprise ou l'établissement informe l'organisme de la présence de participant(s) en situation de handicap.
L'organisme de formation en accord avec l'entreprise ou l'établissement évalue dans le respect du « secret partagé », les besoins permettant l'inscription et le maintien des participants à la formation.

Public :
Être Sauveteur Secouriste du Travail (SST).

Encadrement :
La formation est dispensée par un formateur SST certifié et en cours de validité. Il est rattaché à un organisme de formation habilité par l'Institut National de la Recherche et de la Sécurité (INRS).

Date et durée de la formation :
Le 19/10/2026 - 1 jour – soit 7 heures de formation. Horaires préconisés de 08h30 à 16h30.

Nombre de participant :
1 candidat – M. BEKAKCHI Jeremy

Moyens utilisés :
Vidéo projection, tableau blanc, Paper bord, films INRS, Photos d'accidents simulés, Tableau d'intervention SST, Aide mémoire SST (Livret de l'INRS – ED 4085), Grille de certification des compétences SST (V- 01/2021), Matériels de simulation d'accident.
Mannequins : Adulte, Enfant, Nourrisson et Défibrillateur de formation.

Objectifs de la formation :
A l'issue de la formation, les participants seront capables ;
- De contribuer à la mise en œuvre d'actions de prévention des risques professionnels,
- D'informer les personnes chargées de la prévention dans l'entreprise,
- De savoir agir face à une situation d'accident ou de malaise,
- De prévenir les secours adaptés.

Contenu détaillé – selon le référentiel de l'INRS – V8 - 01/2021 :

- Une évaluation à partir d'accident du travail simulé permettant de repérer les écarts entre les objectifs à atteindre et le comportement attendu du SST,

- Une partie consacrée à la révision technique des gestes d'urgence,

- Les risques spécifiques de l'entreprise pourront être évoqués par le médecin du travail. En son absence, le formateur pourra le faire dans le respect des protocoles qui lui seront transmis.

EVALUATION DES SST : Certification des compétences :

Les critères d'évaluation utilisés pour cette validation sont ceux définis par l'INRS, dans le référentiel de formation des sauveteurs secouristes du travail – Grille de certification des compétences SST – Formation Maintien et actualisation des compétences - V01 - 10/2021.

A l'issue de cette évaluation, un nouveau Certificat de Sauveteur Secouriste du Travail sera délivré au candidat qui a participé à l'ensemble de la formation et fait l'objet d'une évaluation favorable. Ce nouveau certificat à une validité de 24 mois.

Le taux de réussite à cette formation est de 100%.